



Échos

www.retraite-cfr.fr

conf.retraites@wanadoo.fr



N° 026 - JUILLET 2016

La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

Nous venons d'apprendre l'horrible attentat perpétré à Nice ce 14 juillet.

Nous assurons les familles des victimes et leurs proches de notre compassion.

Une délégation de la CFR, composée de vos deux serviteurs ci-dessous, sera reçue à l'Élysée par le Conseiller social du Président de la République. Le thème principal qui sera abordé sera celui de la représentativité de la CFR, forte de 1 500 000 adhérents représentant 16 millions de personnes âgées.

Les dossiers de l'assurance complémentaire santé des personnes âgées de plus de 65 ans et celui de la retraite universelle seront évoqués par la délégation. Le Président de la République devrait rejoindre la délégation en fin d'entretien. Consultez le billet du Président de la CFR sur le site : retraite-cfr.fr

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

RÉUNION DU BUREAU DU 11 JUILLET 2016

Dossier « Retraite universelle » : Les cinq composantes de la CFR ont adopté à l'unanimité la version finale du texte du projet de loi portant création d'un régime de retraite universel (voir document joint et encart ci-dessous). Le projet de colloque qui devrait se tenir au Sénat dans le courant du 4^{ème} trimestre 2016 sur ce thème sera préparé le 19 août prochain avec le prestataire chargé de son organisation.

Organisation régionale CFR : La création d'un Comité de Pilotage régional dans chacune des 22 anciennes régions est en cours d'élaboration. Ce Comité comprendra un représentant de chacune des cinq composantes de la CFR ; ce représentant étant, en principe, le délégué de région de la fédération adhérente à la CFR s'il est déjà en place. Un membre du Bureau national participera aux travaux du Comité.

Communication : Le projet d'utilisation des divers réseaux sociaux : Face book, Twitter, LinkedIn, etc... a été évalué ; il ressort de l'échange qui a suivi la présentation de cette utilisation que les moyens nécessaires n'étaient pas, dans l'immédiat, disponibles au sein de la CFR.

Décret CDCA : L'officialisation des Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (ex. CODERPA) est toujours en attente de parution du décret. Dans l'attente, les candidatures nouvelles, ou de renouvellement, doivent être déposées auprès des Conseils départementaux, afin d'éviter que les postes échappent aux représentants de nos organisations.

Les prochaines réunions du Bureau ont été fixées au 29 août, 3 octobre et 7 novembre : L'actualité sera dense à l'approche de la préparation des prochaines échéances électorales dont nous surveillerons le contenu avec attention.

PROJET DE LOI PORTANT CRÉATION D'UN RÉGIME UNIVERSEL DE RETRAITE

L'élaboration de ce texte (cf. document joint) est la résultante des travaux d'un groupe de réflexion désigné par le Bureau du 3 décembre 2015. Ce groupe s'est réuni 8 fois pour mettre au point le texte qui a été examiné en Bureau à trois reprises avec prise en compte des observations formulées par chacun de ses membres puis une dernière fois pour décider de sa validation définitive à l'unanimité de ses cinq composantes (cf. ci-dessus). Le Bureau a notamment estimé qu'il était dans son rôle lorsqu'il propose l'institution du nouveau régime au 1^{er} janvier 2022, c'est-à-dire avant la fin de la législature quinquennale qui va s'ouvrir. Déçue du sort réservé à l'amendement dont elle avait obtenu l'intégration dans la réforme de 2010 qui prévoyait l'ouverture de ce dossier au printemps 2013 et dont il n'a été tenu aucun compte dans la dernière réforme de 2014, la CFR ne souhaite pas voir se reproduire pareille déconvenue à l'occasion de toute alternance politique qui pourrait se présenter.

Le réseau des Délégués CFR va disposer de ce dossier très rapidement en vue de sa présentation aux parlementaires.

COMITÉ DE SUIVI DES RETRAITES

Ce Comité (émanation du COR) a rendu son rapport le 13 juillet (au lieu du 15 comme prévu). Ce deuxième rapport, institué par la loi du 20 janvier 2014 ne fait que reprendre les dernières hypothèses évaluées par le COR. L'optimisme qui se dégage de ce rapport (taux de chômage évalué à 7 % au lieu de 10 % actuellement) tranche avec les déficits récurrents observés : 3,5 milliards € pour le FSV et les retraites de base du secteur privé, 10 milliards € pour les régimes AGIRC-ARRCO (résultat technique), tout ceci hors subventions aux régimes spéciaux et secteur public !

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

